

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY

ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION



PROJET « INITIATIVE MONDIALE » OMI/IPIECA
PREPARATION, INTERVENTION ET COOPERATION DANS LES
CAS DE POLLUTION PAR HYDROCARBURES
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE
(GI WACAF)

Atelier sur le Plan National d'Intervention
d'Urgence de la République du Togo,

Lomé

du 02 au 05 juillet 2007

SUMMARY SHEET (in English)

Title of the workshop : « Atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Togo pour la lutte en matière de pollution par les hydrocarbures »

Host: Republic of Togo

Venue and date: Lomé, Republic of Togo, 02-05 July 2007

Type : National

Organized by : Ministère de l'Environnement et des Ressources Financières

Supported by: IMO/IPIECA, in framework of GI WACAF project

No. of participants and no. of countries: 41 participants from the Republic of Togo

Summary – The principal objectives of the Workshop were (1) to train and familiarize national experts from Togo in the field of accidental marine pollution preparedness and response, and (2) to draft an action plan with a list of initiatives and to facilitate the formulation of a series of recommendations that need to be undertaken and endorsed for an effective development and implementation of a national contingency plan. The following results were obtained: a successful training of national experts in the field of preparedness, response and the various aspects of contingency planning; the agreement on an action plan and the formulation of a set of recommendations; raising the awareness of participants on the importance of ratifying various international Conventions (OPRC /CLC / FUND); the definition of the mission, composition and coordinator of the 'Core Cell' of a national Working Group that will work on the development of a national contingency plan. Besides the highest priority given to the development of a national contingency plan, actions with highest priority are also identified in the legal and institutional framework, such as urgent ratification and implementation of relevant conventions, and the reinforcement of the intellectual capacities at national level.

Key words: training; national contingency planning; preparedness and response; international conventions; national working group; action plan.

Coordinator:

(for IMO) Mr. Malamine THIAM, Technical Officer IMO

(for IPIECA) Mr. Philippe DE SUSANNE, Coordinator GI WACAF

Table des Matières

1. Introduction.....	4
2. Objectif de l'atelier	4
3. Lieu, dates, rôles et participants	5
4. Résultats obtenus.....	6
5. Recommandations de l'Atelier	7
6. Conclusions.....	9
7. Annexes	11

1. Introduction

L'atelier national pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Togo contre les déversements d'hydrocarbures en mer est organisé dans le cadre de l'initiative mondiale OMI/IPIECA, et plus spécifiquement dans le cadre du projet GI WACAF – Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le projet GI WACAF a pour vision de renforcer la capacité des pays de la région à faire face aux déversements accidentels d'hydrocarbure ainsi que de supporter la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales OPRC 90, CLC 92 et Fund 92. Sept objectifs clés en découlent :

1. Législation : ratification et mise en œuvre des conventions internationales et transcription dans le droit national. Développement d'une politique sur l'usage des dispersants.
2. Plan National d'Urgence : développement, test, mise à jour et officialisation des plans nationaux.
3. Autorité nationale désignée responsable pour la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbure.
4. Accord de coopération : accord internationaux ou nationaux d'entraide pour la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbure.
5. Evaluation du risque et carte et de vulnérabilité.
6. Formation et Exercice : formation du personnel en charge.
7. Capacité Nationale : matériel de lutte, centre de formation, centre de lutte.

2. Objectif de l'atelier

Sa position géographique dans le Golfe de Guinée, une région fortement productrice et par conséquent exportatrice d'importantes quantités de pétrole, expose le Togo à des risques réels d'accidents maritimes pouvant entraîner des pollutions marines majeures.

En ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes dans le domaine de la pollution marine, le Togo a déjà ratifié les conventions relatives à la prévention (MARPOL 73/78 + Annexes), mais pas encore les Conventions relatives à la préparation à la lutte et à la coopération (OPRC 90), ni celles relatives à

l'indemnisation suite à des déversements d'hydrocarbures par des navires citernes (CLC 92 et Fund 92).

Dans le domaine de la préparation à la lutte, plusieurs experts nationaux (de la Direction des Affaires Maritimes, de la Direction de l'Environnement et du Port Autonome de Lomé) ont déjà participé activement à des séminaires régionaux organisés dans le cadre du projet GI WACAF. À ce jour, par contre, le Togo n'a pas encore développé un Plan National d'Intervention d'Urgence et n'a pas encore désigné une Autorité Nationale Compétente. Or, s'il est certain que dans l'état actuel des choses, en cas de pollutions de grande ampleur, le Togo devrait faire appel à des moyens extérieurs régionaux et internationaux, une telle assistance ne pourrait se faire efficacement que si le Togo a mis en place un dispositif national permettant sa mise en œuvre.

L'objectif de cet atelier national était donc de :

- sensibiliser les autorités à la problématique de la pollution marine accidentelle d'hydrocarbures et à la nécessité de développer une structure nationale de préparation à la lutte,
- formuler un plan d'action et une liste de recommandations visant à développer et mettre en œuvre cette structure nationale, et en particulier l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence,
- désigner un point de contact national pour la coordination des initiatives nationales ainsi que le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national et des contacts internationaux.

3. Lieu, dates, rôles et participants

L'atelier pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence a été organisé dans la salle des conférences du Port Autonome de Lomé, du 2 au 5 juillet 2007. Un agenda de l'atelier est joint au rapport (voir [Annexe 1](#)).

L'atelier a été organisé par les autorités Togolaises avec l'appui technique et financier de l'OMI et de l'IPIECA, dans le cadre du projet GI WACAF (Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre). Les deux experts qui ont participé aux travaux au sein de l'OMI/IPIECA étaient : M. Ronny SCHALLIER (Consultant OMI) et M. Jean Yves HUET (Consultant IPIECA). Les autorités Togolaises (Direction de l'Environnement et Direction Générale du Port Autonome de Lomé) se sont chargées de la réservation du lieu de l'atelier, de l'invitation des participants, des installations audiovisuelles, de la mise à disposition de l'atelier d'une photocopieuse et d'une imprimante, et de l'accueil et du transport local des experts à Lomé.

Le nombre total des participants à l'atelier s'est élevé à 41 personnes. La liste des participants est jointe en [Annexe 2](#).

4. Résultats obtenus

Présentations et discussions sur la problématique de la pollution marine accidentelle : durant l'atelier, les aspects clés de la préparation à la lutte ont été abordés avec comme support plusieurs présentations sur: les risques posés par les déversements d'hydrocarbures ; le cadre juridique de la coopération internationale ; les techniques de lutte en mer et sur le littoral ; les conventions relatives à l'indemnisation ; et les parties stratégiques et opérationnelles de la planification d'urgence (voir Annexe 3). Les discussions faisant suite à ces présentations ont mené à la formulation par l'atelier d'un plan d'action prioritaire et de recommandations (voir point 5. ci-dessous).

Ratification des conventions internationales relatives à la préparation à la lutte et l'indemnisation (OPRC/CLC/FUND) : les débats sur ce sujet ont mené à une prise de conscience de l'importance d'une ratification de ces conventions (1) pour la préparation à la lutte et la coopération permettant de mobiliser une assistance internationale d'une part (OPRC) et (2) d'autre part, pour la mise en place d'une procédure d'indemnisation aisée basée principalement sur la responsabilité objective des propriétaires de navires citernes en cas de sinistre. L'atelier a formulé plusieurs recommandations à cet égard (voir point 5. ci-dessous).

Point national d'alerte : Le rôle d'un point national d'alerte (Point Focal National avec procédures de communications d'alerte) en cas de déversement d'hydrocarbures a été discuté pendant l'atelier. Bien qu'un Point Focal National n'ait pas pu être défini, les discussions ont clarifié qu'à présent, le seul point de contact opérationnel 24 heures sur 24 est la Capitainerie du Port Autonome de Lomé. Les représentants du Ministère de la Défense présents à l'Atelier ont cependant indiqué qu'il est prévu qu'un COIA (Centre Opérationnel Inter Armes) soit en place d'ici la fin de l'année et qu'il a vocation à devenir, dans l'avenir le Point Focal National. Les discussions ont ensuite porté sur les dispositions à prendre dès réception d'une alerte. Bien qu'une solution finale et définitive quant aux responsabilités des divers organismes n'ait pas été conclue, il a été reconnu que le Ministère de la Défense sera certainement un rouage important dans l'évaluation des pollutions signalées, en particulier par la possibilité pour ce Ministère de mobiliser des moyens rapidement pour la reconnaissance aérienne des nappes en mer.

Plan national d'intervention d'urgence : Conscient du risque de déversements dans les eaux togolaises, et de la nécessité d'élaborer le plus rapidement possible un plan national d'intervention d'urgence, l'atelier a recommandé la formation d'un Groupe de Travail chargé de l'élaboration du projet de plan national et en son sein une Cellule Noyau chargée de coordonner les travaux de rédaction de ce projet de plan. L'atelier s'est accordé sur la mission et la composition de cette cellule noyau du Groupe de Travail. La Coordination du Groupe de Travail sera assurée par la Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

5. Recommandations de l'Atelier

Les recommandations formulées par l'atelier sont :

→ Cadre juridique et institutionnel :

- En vue de faciliter la possibilité d'accès à une assistance internationale en cas de déversements majeurs d'hydrocarbures et autres substances dangereuses, l'atelier recommande que le Togo ratifie la Convention OPRC 90 et le Protocole OPRC/HNS.
- En vue d'assurer un accès à une indemnisation des coûts de nettoyage et des dommages consécutifs à des déversements d'hydrocarbures par navires pétroliers, l'Atelier recommande que le Togo ratifie les conventions internationales de l'OMI:
 - Convention sur la Responsabilité Civile 1992 (CLC 92);
 - Convention créant le FIPOL de 1992 (FUND 92).
- L'atelier recommande aussi que le Togo prenne les dispositions pour assurer la conformité avec les dispositions de ces conventions:
 - Elaboration et mise en place d'un Plan National d'Intervention d'Urgence;
 - Mise en cohérence du cadre législatif et réglementaire national pour y intégrer les dispositions des conventions internationales ratifiées par le Togo (OPRC, CLC et FUND).
- L'atelier recommande qu'une assistance soit demandée à l'OMI pour :
 - L'organisation d'un séminaire spécifique sur les conventions OPRC 90, CLC 92, FUND 92;
 - La mise à disposition d'un expert juridique afin d'aider au processus de ratification et à la mise en place de la législation spécifique au niveau national, pour assurer sa conformité avec les dispositions des conventions.

→ Plan National d'Intervention d'Urgence pour le Togo :

- L'atelier attire l'attention des autorités Togolaises sur le risque de déversements présenté en particulier par les navires pétroliers croisant au large des côtes togolaises ;
- L'atelier recommande qu'un plan national d'intervention d'urgence (« Plan ») soit élaboré le plus rapidement possible ;
- L'atelier recommande qu'un **Groupe de Travail** pour l'élaboration du Plan soit formalisé le plus rapidement possible (par arrêté/décret) ;

- L'atelier recommande que des efforts soient faits au niveau national pour la recherche de financement nécessaire à l'élaboration du Plan et à la mise en œuvre des recommandations ;
- L'atelier recommande que la **mission** et la **composition** de la **Cellule Noyau du Groupe de Travail** pour l'élaboration du projet de Plan soient les suivantes:

Mission :

- Consultation des organismes susceptibles d'être concernés par le Plan au cours de ses travaux
- L'évaluation des besoins pour l'élaboration du Plan et la mise en œuvre des recommandations
- Rédaction du projet de Plan → Ébauche de plan : échéance fin 2007.
- Organisation d'un atelier national de validation du Plan.

Composition :

- Coordinateur: Direction de l'Environnement (Min. Environnement et Ressources Forestières)
- Membres:
 - Ministère de l'Environnement / Direction de l'Environnement
 - Direction des Affaires Maritimes
 - Port Autonome de Lomé
 - Ministère de la Défense / Marine Nationale
 - Ministère de la Sécurité
 - Université de Lomé / Faculté des Sciences
 - Groupement des Professionnels des Produits Pétroliers / SHELL

→ Plan d'Action :

L'atelier recommande que les travaux du groupe de travail s'appuient sur le plan d'actions prioritaires ébauché pendant l'atelier.

6. Conclusions

6.1 Questionnaires d'évaluation

Les questionnaires d'évaluation ont été distribués au début de l'Atelier, et il a été demandé aux participants de les compléter et les remettre aux experts à la fin de l'atelier. Au total, 33 questionnaires complétés ont été reçus. Les données ainsi rassemblées sont synthétisées dans l'Annexe 8.

De l'analyse des réponses aux questionnaires, on peut conclure que l'atelier a atteint son objectif et a répondu aux attentes des participants. L'objectif de base était de sensibiliser et former des experts nationaux de différentes institutions et horizons professionnels dans le domaine de la lutte contre la pollution marine et de l'élaboration d'un plan national d'urgence. Les diverses réponses aux diverses questions concernant les attentes personnelles de cet atelier et la diversité des sujets abordés que les participants ont trouvé intéressants montrent que cet objectif a été rencontré. Les suggestions principales qui ont été formulées sont:

- En ce qui concerne l'amélioration des dispositions administratives, une invitation et une distribution opportune des documents avant l'atelier, pour permettre une meilleure préparation ;
- Au niveau de la durée de l'atelier, plusieurs participants ont estimé que la durée de l'Atelier aurait pu être allongée d'une ou plusieurs journées, notamment pour une meilleure compréhension des sujets et pour permettre d'approfondir certains aspects (plusieurs participants étaient novices en la matière) ;
- Concernant l'utilisation des recueils de textes, de la bibliographie et de manuels, et des auxiliaires audio-visuels, plusieurs participants ont suggéré qu'ils devraient être utilisés davantage. Ces réactions sont probablement dues au fait que les experts de l'OMI/IPIECA n'avaient pas clairement mentionné au début de l'atelier que les participants allaient recevoir une clé USB à la fin de l'atelier (sachant que les questionnaires ont été complétés avant la distribution des clés USB). Ces clés USB contenaient, outre les présentations en version digitale (et en couleurs), beaucoup plus de documentation (documents et rapports de l'ITOPF et de l'IPIECA) et une liste de sites Internet utiles. Il serait néanmoins utile que les pays reçoivent plus de documentation relative au cadre juridique (aux Conventions internationales, les procédures/manuels d'indemnisation etc.) à l'occasion de ces ateliers. Les experts ont reçu cette question plusieurs fois durant l'atelier (voir aussi suggestions d'aide supplémentaire ci-dessous).
- La plupart des participants ont donné une évaluation positive des deux experts et des deux conférenciers nationaux. Quelques suggestions ont été formulées concernant les sujets qui devraient être ajoutés aux programmes futurs dans le but de les améliorer, notamment :

- Ajouter un film/projection vidéo d'un cas concret (naufrage d'un pétrolier, expliquant la gestion de l'incident) ;
 - Ajouter les aspects toxicologiques des hydrocarbures et des dispersants ;
 - Ajouter les aspects de surveillance et de monitoring ;
 - Examiner plus d'exemples d'incidents dans ou proche de la région ;
 - Donner des exemples de structures mises en place ailleurs ;
 - Inclure des conférenciers locaux pour une présentation des ressources naturelles (contexte local).
- La quasi-totalité des participants ont répondu 'OUI' à la question de savoir si l'OMI doit apporter une aide supplémentaire dans le domaine couvert par l'atelier. Ils demandent notamment plus de formation, des séminaires et des exercices réguliers, de l'aide pour l'approvisionnement en matériels de lutte et dans le cadre de la mise en place d'un plan national, de la mise à disposition des documents sur les Conventions internationales et les procédures d'indemnisation.

6.2 Conclusions générales

Les institutions 'clés' du futur plan national d'intervention d'urgence étaient bien représentées à l'atelier, notamment la Direction de l'Environnement (avec 10 participants), la Défense (avec 5 participants), les Affaires Maritimes et la Direction Générale du Port Autonome de Lomé, ainsi que l'industrie pétrolière (SHELL et TOTAL Togo). Au total, une vingtaine d'institutions gouvernementales et privées ont participé à l'atelier.

Étant donné la représentation de la plupart des institutions concernées, la prise de conscience générale de l'importance d'un plan national d'urgence et de la ratification des conventions internationales, la définition d'une Cellule Noyau de Groupe de Travail avec sa mission et sa composition et la désignation d'un coordinateur, l'attribution de priorités pour la mise en œuvre du plan, la liste de recommandations formulées par l'atelier, une série de présentations ciblées des cours OPRC, et finalement l'évaluation positive de l'atelier par les participants, les Experts de l'OMI/IPIECA considèrent que l'atelier a complètement atteint ses objectifs.

7. Annexes

Annexe 1. Programme de l'Atelier

Annexe 2. Liste des participants

Annexe 3. Synthèse des présentations et discussions

Annexe 4. Plan d'action prioritaire

Annexe 5. Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

Annexe 6. Discours d'ouverture Consultant OMI

Annexe 7. Discours de clôture Consultant OMI

Annexe 8. Données rassemblées des questionnaires d'évaluation complétés

Annexe 9. Photos de l'Atelier et du déploiement de matériels de lutte

Annexe 1. Programme de l'Atelier



**Atelier National pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence
contre les déversements d'hydrocarbures en mer**

Atelier National pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures en mer pour le Togo

Programme

2 au 5 juillet 2007

Lomé – Togo

PREMIERE JOURNEE: 2 juillet 2007

09.00	Accueil des invités	
10h00	CEREMONIE D'OUVERTURE	
	Allocutions : Directeur de l'Atelier, représentant de l'OMI, représentant de l'IPIECA, Allocution du Ministre chargé de l'Environnement ou de son représentant et ouverture de l'Atelier	
11.00	Pause-café	
INTRODUCTION A L'ATELIER		
11.30	<i>Vidéo de l'IPIECA: « Working together » / « Travaillons ensemble »</i>	
12.00	Initiative Mondiale OMI / IPIECA sur la Planification d'Urgence pour la région WACAF	Jean-Yves Huet
12.30	Déjeuner	

LES RISQUES POSES PAR LES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES

14.00	Les sources et causes de déversements d'hydrocarbures en mer	
	Sur la base des statistiques internationales et illustrées d'exemples d'incidents de déversements, les sources et les causes possibles de déversements d'hydrocarbures en mer sont examinées.	Ronny Schallier
14.30	Les effets possibles des hydrocarbures sur l'environnement et les activités socio-économiques	
	Un déversement massif d'hydrocarbures en mer peut avoir un impact considérable sur l'environnement local et les activités socio-économiques du pays. Les conséquences possibles sont examinées.	Jean-Yves Huet
15.00	Les conséquences médiatiques.	
	Les déversements importants d'hydrocarbures attirent invariablement l'attention du public et des médias nationaux et internationaux. Cette présentation décrit comment gérer positivement les attentes des médias et du public.	Ronny Schallier
15.30	Pause-café	

LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

16.00	Le concept du « Tiered Response »	
	Le concept du "Tiered Response", qui guide la préparation à la lutte contre les déversements, est présenté ici.	Jean-Yves Huet

16.15	La Convention OPRC et ses implications pour les signataires et en particulier les pays en développement sont discutées.	Jean-Yves Huet
17.30	Fin de la journée	

DEUXIEME JOURNEE: 3 juillet 2007

STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES

09.00	Les techniques de lutte en mer Les techniques possibles de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer sont brièvement présentées ici (Utilisation de dispersants, Confinement et récupération des hydrocarbures en mer, etc.)	Ronny Schallier
10.30	Pause-café	
11.00	Les techniques de lutte sur le littoral et la gestion des déchets La protection des sites sensibles et le nettoyage des côtes polluées, y compris la gestion rationnelle des déchets récupérés jusqu'à leur traitement final, sont examinés ici.	Jean-Yves Huet
12.30	Déjeuner	

INDEMNISATION DES COÛTS ET DES DOMMAGES DUS AUX POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES DES NAVIRES PETROLIERS

14.00	Les Conventions Internationales relatives à l'indemnisation des coûts et des dommages consécutifs aux pollutions accidentelles par hydrocarbures des navires pétroliers La Convention sur la Responsabilité Civile (1992) La Convention portant création du Fonds International d'Indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (1992) et le Fonds supplémentaire. Aspects pratiques de l'indemnisation : Les demandes d'indemnisation et les conditions de leur recevabilité.	Jean-Yves Huet
15.30	Pause-café	

PLANIFICATION D'URGENCE : LE PLAN STRATEGIQUE

16.00	Contenu du plan Stratégique Un Plan National d'Intervention d'Urgence doit élaborer une politique nationale d'interventions contre les déversements d'hydrocarbures. Une analyse des risques de pollution par hydrocarbures et de ses conséquences possibles, compte tenu des éléments nationaux, sont la base de l'élaboration d'une telle politique. Cette session présente la	Ronny Schallier
-------	--	-----------------

	démarche logique de la définition d'une telle politique et les étapes de réalisation du plan Stratégique.	
16.45	Les zones sensibles La politique nationale de lutte doit prendre en compte l'existence des zones sensibles et s'attacher à limiter l'impact possible d'un déversement sur celles-ci. L'intérêt d'une étude de vulnérabilité des côtes et d'une cartographie des zones sensibles est explicité ici.	Jean-Yves Huet
17.30	Fin de la journée	

TROISIEME JOURNEE : 4 juillet 2007

PLANIFICATION D'URGENCE : LE PLAN OPERATIONNEL		
09.00	Présentation de l'issue de la réunion régionale à Accra	Yawo J. Tenou
	Présentation du plan d'urgence de SHELL Togo	Sylvia Glokpor
	<p>Contenu du plan opérationnel</p> <p>- <i>Alerte et notification en cas de déversement</i> : En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, il est essentiel que l'alerte soit rapidement transmise aux instances identifiées dans le plan pour un déclenchement rapide de l'intervention. La nécessité de mise en place de procédures claires d'alerte et de notification de tels incidents est explicitée ici.</p> <p>- <i>Rôles et responsabilités</i> : Pour que les opérations de lutte puissent être déclenchées rapidement et pour que leur gestion soit rationnelle et efficace, il est important que les rôles et responsabilités des différents organismes de l'Etat soient clairement identifiés au niveau du plan national.</p>	Ronny Schallier
	<p>Coopération nationale entre les secteurs publics et privés</p> <p>En cas de déversement important d'hydrocarbures, il est essentiel que tous les moyens (matériels, ressources humaines et expertise) soient mobilisés. La coopération avec l'industrie pétrolière est introduite ici.</p>	Jean-Yves Huet
10.30	Pause-café	
11.00	<p>La gestion des opérations de lutte</p> <p>Les aspects opérationnels de l'intervention sont examinés ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de communications 	Jean-Yves Huet

- Centre de gestion des incidents
- Organisation de l'équipe de gestion de l'incident / rôles et responsabilités
- Mise en œuvre de la coopération état - industrie et de l'assistance internationale

12.30 **Déjeuner**

DEPLOIEMENT DE MATERIELS DE LUTTE

13.30 **Démonstration de déploiement de matériels de lutte par SHELL Togo**

17.30 **Fin de la journée**

QUATRIEME JOURNEE: 5 juillet 2007

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PLAN NATIONAL POUR LE TOGO

09.00 Plan d'action pour l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence. – Débat général

10.30 **Pause-café**

11.00 Plan d'action pour l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence. – Débat général

12.30 **Déjeuner**

SYNTHESE ET CLOTURE DE L'ATELIER

13.30 Synthèse et rapport – Adoption du rapport de l'atelier

15.30 **Pause-café**

16.00 Cérémonie de clôture de l'Atelier

- Lecture des recommandations
- Discours de clôture de M. le Ministre ou de son représentant

17.30 **Fin de la journée**

Annexe 2. Liste de Participants

Prénom Nom Position Organisation Adresse Tel. Mobile Fax Email

Nom	Position	Organisation	Adresse	Tel/fax (+228)	GSM (+228)	Email
Edjona KOUEVI FOLLY	Chef de service maintenance	Port Autonome de Lomé	BP1225 Lomé	Tel. 227 47 42	904 35 44	egidelza@hotmail.com
Tetitoua AMOULOU	Commandant de bateau	Marine Nationale		Tel. 909 55 73		cse411@yahoo.fr
Bamana BARAGOU	Conseiller à la sécurité	Min. de la Sécurité		Tel. 905 25 67		nawouda2004@yahoo.fr
Essossolame TCHEDRE	Directeur Général de la Sécurité Publique	DGPN		Tel. 221 54 75	934 92 45	
Atefaïmbou BABATE	Commandant – Chef de Division Budget Finance (EMAT)	Etat Major Armée de Terre (FAT)		Tel. 954 54 25	251 42 09 / 225 16 53	
Soukoume ALLEDA	Capitaine de Corvette – Sous-chef Logistique	Etat Major de la Marine			905 78 25	
Kodzo Dzidoto ALATE	Capitaine – Adjoint chef	Armée de l'Air		Tel. 911 77 04		remialate@yahoo.fr
Kyatcha ATOULELOU	Lieutenant – ENG – Plongeur Autonome	Gendarmerie Nationale		Tel. 909 07 91		atoulnatype@yahoo.fr
Pagnibam MEBA	Juriste environnementaliste	Direction de l'Environnement (MERF)		Tel. 221 33 21	512 33 91	joaljesus1@yahoo.fr
Atatoum BABATE	Lieutenant – Commandant patrouilleur MONO	Marine Nationale		Tel. 901 96 15	227 05 17 / 227 25 34	Florent1973@yahoo.fr
Ankou NAYO	Chef de Division Assainissement – Ingénieur Génie Civil	Assainissement – Ministère de la Santé		Tel. 221 09 07	908 47 65	awinayo@yahoo.fr
(Mme) Sylvia GLOKPOR	Shipping @ Marine Manager	SHELL Togo		Tel. 223 72 00	991 11 73	Sylvia.Glokpor@TOGOS.H.SIMIS.com
(Mme) Alewa GNOFAM-NAPO	Chef de Division des dépenses de personnel – Direction des Finances	Min. des Finances, du Budget et des Privatisations		Tel. 221 40 21	903 87 13	gnofalewa@yahoo.fr
Fousseni KARAMON	Juriste	Dir. de la Faune et de la Chasse (DFC)		Tel. 221 40 29	986 70 76	fousseni70@yahoo.fr

Nom	Position	Organisation	Adresse	Tel/fax (+228)	GSM (+228)	Email
Kokouvi AKPAMOU	Environnementaliste	Dir. de la Planification		Tel. 944 77 91	993 17 62	kakpamou@yahoo.fr
Komla Remy AFOUTOU	Chargé d'études	Min. du commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)		Tel. 916 56 91	221 05 52	remyaf@yahoo.fr
Ousmane Toure ALPHA'BYAO	Directeur de la distribution et du Contrôle de qualité des Hydrocarbures	Min. des Mines et de l'Energie – Direction des Hydrocarbures		Tel. 998 30 79	221 72 30 / 221 30 01	alphabyao2007@yahoo.fr
Christophe AKPOTO KOMLAGAN	Charge d'études et de stratégie	Min. de la Coopération et du NEPAD		Tel. 905 73 74		cakpoto@yahoo.com
Kwashie EKLUGA-DEGBE	Pharmacologie/Toxicologie	Université de Lomé – Faculté des Sciences		Tel. 911 64 09		ckekh@yahoo.fr
Tevi TETE-BENISSAN	HSEQ	TOTAL Togo		Tel. 904 45 47		tevi.tetebenissan@total.tg
Mbaye NDIAYE	Directeur exploitation	TOTAL Togo		Tel. 908 66 33		mbaye.ndiaye@total.tg
Koffi VOLLEY	Biologiste environnementaliste – Chef de Section	Dir. de l'Environnement	BP 4825 Lomé	Tel. 221 33 21	932 40 88	kofivole@yahoo.fr
Affo DOUNGBE	Chef Service Sécurité	Port Autonome de Lomé (Capitainerie)	BP 1225 Lomé	Tel. 904 70 89 Fax : 227 41 69		doungbeaffo@yahoo.fr
Manawoase A. Apedo AKUE	Chef du Service Entreposage	Port Autonome de Lomé		Tel. 227 47 42 Poste 4619/4598	946 77 01 / 930 38 29	
Essofa DJERI-SAMARI	Chef Section Lutte contre la Pollution	Port Autonome de Lomé		Tel. 946 77 81		Essofadieudonne@yahoo.fr
Esso-Sam AGRIGAN	Chargé d'études	Dir. de l'Environnement		Tel. 928 04 26		ragrignan@yahoo.fr
Abiziou TCHINGUILOU	Ingénieur agronome – chargé d'études	Dir. de l'Environnement		Tel. 903 01 77	954 00 47	ptching17@yahoo.fr
Youby TENOU YUORO	Ingénieur en gestion de l'eau et de l'environnement	Dir. de l'Environnement		Tel. 221 33 29	954 54 50	ytenou1@yahoo.fr
Abdel-Ganiou SOULEMANE	Ingénieur des Travaux en gestion des Eaux et de l'Environnement	Dir. de l'Environnement		Tel. 221 33 21	929 61 86	ganiouu2003@yahoo.fr
Amadou DJAMDJA	Economiste – chargé d'études	Dir. de l'Environnement		Tel. 221 33 21	901 82 74	adjamdja@yahoo.fr
Bleza Sourou BELEI	Adjudant prévention – Santé Secours	Corps des Sapeurs Pompiers		Tel. 922 18 63	918 17 62	
Kossi Gbodzidi AGBEDOR	Adjudant Maintenance	Corps des Sapeurs Pompiers		Tel. 221 67 06	905 32 93	

Nom	Position	Organisation	Adresse	Tel/fax (+228)	GSM (+228)	Email
Hilim ALITI	Sous-brigadier	Police Nationale		Tel. 221 23 45	922 90 09	
Gabriel ADIGBLI	Journaliste	(-)				
Kati Nateba ANKOU	Chef département Exploitation	Compagnie Africaine de Pétrole – CAP Togo		Tel. 261 14 64	904 32 32	AnkouKati@yahoo.fr
Bougonou DJERI-ALASSANI	Directeur de l'Environnement – Juriste spécialisé en droit de l'environnement	Dir. de l'Environnement	BP 12877 Lomé	Tel. 228 51 97 Fax 221 03 33	918 13 15	bdjeri@yahoo.fr
Komlan AYEFOUNIN	Assistant comptable	Dir. de l'Environnement			914 12 34	teferdinand@yahoo.fr
Yawo Jouky TENOU	Ingénieur en gestion de l'eau et de l'environnement	Dir. de l'Environnement		Tel. 221 33 21 / 338 82 06 Fax 221 03 33	954 54 50	ytenou1@yahoo.fr
Aboudou BOUKAYA	Docteur vétérinaire Inspecteur	Dir. de l'Elevage et de la Pêche		Tel. 221 36 45	910 36 45	gboukaya@voila.fr
Kote DJAHLIN	Inspecteur Navigation Maritime – Chef division Sécurité Maritime	Dir. des Affaires Maritimes		Tel. 221 41 61 / 227 17 85	904 34 95	kdjahlin5@yahoo.fr
Ekoue KOUEVIDJIN	Inspection de la Sécurité des navires et de la Navigation Maritime – Chef Service Etude	Dir. des Affaires Maritimes		Tel. 221 41 61 Fax : 222 17 96	905 94 01	dam@net.com.tg

Annexe 3. Synthèse des présentations et discussions

(→ voir Annexe 1 pour programme de l'Atelier)

Lundi 2 Juillet 2007

La première journée de l'atelier a commencé par la cérémonie d'ouverture, suivie par la présentation du cadre global dans lequel le Plan National d'Intervention d'Urgence s'inscrit.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le matin, avec plusieurs discours officiels :

Son Excellence M. Issifou OKOULOU-KANTCHATI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières a prononcé le discours d'ouverture de l'atelier. Il a souligné l'importance de la préparation du plan national d'urgence, qui s'est imposée au Togo pour tenir compte des risques auxquels le Togo se trouve exposé. Il a exprimé sa gratitude au Directeur Général du Port Autonome de Lomé pour toutes les facilités, appuis matériels et financiers qu'il a apporté à l'organisation de cet atelier. Il a ensuite exprimé, au nom du Président de la République Togolaise et au nom du Gouvernement, sa gratitude à l'OMI et l'IPIECA pour les appuis apportés à l'organisation de l'atelier (voir Annexe 5).

M. Ronny Schallier, qui représentait l'OMI à cet atelier, a clarifié la coopération entre l'OMI et l'IPIECA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'OMI en matière d'assistance technique et en particulier dans le domaine spécifique de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures, et l'importance particulière du projet GI WACAF pour la République du Togo, de par sa position géographique dans une région fortement productrice et exportatrice de pétrole. Il a finalement souligné au nom de l'OMI/IPIECA la volonté de coopérer avec l'initiative GCLME – le projet de l'écosystème marin des grands courants de Guinée – dans le cadre des actions GI WACAF (voir Annexe 6).

La cérémonie d'ouverture a été clôturée par un mot d'accueil de M. le Directeur Général du Port Autonome de Lomé, intervenant en tant qu'hôte de cet atelier.

Introduction à l'atelier

1. Vidéo 'Working Together' de l'OMI/IPIECA. Ce film constituait une parfaite introduction à l'atelier, mettant le doigt sur plusieurs aspects clés d'une intervention d'urgence et de la préparation à la lutte en cas de pollution marine accidentelle : la nécessité d'établir une organisation solide qui permette une intervention rapide et efficace, la définition des rôles et responsabilités de chacun, la coopération

internationale entre gouvernements ainsi qu'entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, l'importance d'une bonne préparation à la lutte par la mise en place d'un plan d'urgence qui soit régulièrement mis à jour et largement distribué, revu et testé lors d'exercices, la stratégie de lutte, les cartes de sensibilité, etc.

2. L'Initiative Mondiale de l'OMI/IPIECA et le projet GI WACAF (présentation par J.Y. Huet). Les points mentionnés durant cette présentation introductrice étaient :

- Le contexte et objectifs généraux du projet GI WACAF (voir Introduction au point 1 du rapport) ;
- Les activités réalisées (ateliers régionaux et nationaux) et résultats obtenus jusqu'à présent ;
- L'évolution dans la région et activités à venir ;
- Le concept du cycle de deux années de la GI WACAF, avec :
 - en avril 2006 : l'engagement des pays à développer une structure apte à gérer des pollutions par hydrocarbures, l'identification du niveau de chaque pays et la rédaction d'un programme d'action pour chaque pays ;
 - en 2006-07 : la mise en oeuvre des programmes d'actions, l'identification des personnes responsables et le développement de cours/séminaires de formation ;
 - en 2008 : revision globale des actions et résultats obtenus.
- Les objectifs de l'atelier (voir 'Objectif' au point 2 du rapport).

Les risques posés par les déversements d'hydrocarbures en mer

3. Les sources et causes de déversements d'hydrocarbures en mer (présentation par R. Schallier): à l'aide de multiples exemples d'incidents de pollution marine (*Amoco Cadiz, Braer, Exxon Valdez, Erika, Prestige, Nassia, Haven, Katina P, Umfolozi, Petrobras-P36* etc.) les différentes activités à risque (échouages, collisions, (dé)chargements, exploration/production offshore etc.) qui peuvent mener à une pollution par hydrocarbures en mer ont été décrites.

4. Les effets possibles des hydrocarbures sur l'environnement et les activités socio-économiques (présentation par J.-Y. Huet): Les aspects examinés ici étaient :

- L'impact sur les habitats côtiers, en tenant compte des facteurs influençant la persistance des hydrocarbures comme la nature des sédiments, l'exposition de la côte aux vagues, la morphologie de la côte, et la nature et quantité du produit déversé ;
- L'impact sur les espèces et ressources biologiques sensibles (effets immédiats et chroniques, facteurs qui influencent le degré d'impact)
- L'impact sur les activités socio-économiques comme la pêche, l'aquaculture, les ports, le tourisme, etc.

5. Les conséquences médiatiques (présentation par R. Schallier) : vu que les déversements importants d'hydrocarbures attirent toujours l'attention du public et des médias nationaux et internationaux, cette présentation avait pour but de décrire comment gérer positivement les attentes des médias et du public. L'accent a été mis sur la préparation avant la crise, la communication pendant la crise et l'organisation de la communication à plusieurs niveaux.

Le cadre juridique de la coopération internationale

6. Le concept du « Tiered Response » (présentation par J.Y. Huet) qui guide la préparation à la lutte contre les déversements, a été présenté ici : une définition des différents niveaux de gravité d'un incident de pollution (incident de petite, moyenne et grande gravité nécessitant une intervention de *niveau 1* (locale), *niveau 2* (provinciale/nationale) et *niveau 3* (régionale/internationale), l'importance d'une bonne évaluation initiale et d'une évaluation correcte du niveau de gravité d'un incident (tenant compte du volume déversé, de la localisation du déversement, de la persistance des hydrocarbures déversés, des zones sensibles qui risquent d'être touchées, ...) et d'une bonne intégration des différents plans.

7. La Convention OPRC (présentation par J.Y. Huet), ses objectifs et éléments clés, et ses implications pour les signataires et, en particulier, pour les pays en voie de développement ont été présentés et discutés ici :

- la coopération internationale et l'assistance mutuelle ;
- Le développement des dispositifs d'intervention nationaux ;
- Eléments clés : les responsabilités des états (principalement l'établissement d'un dispositif national de lutte autour d'une Autorité Nationale Compétente, un Point focal national et une Autorité ayant pouvoir de demander de l'assistance et d'engager des dépenses, et aussi des mécanismes pour coordonner une intervention), l'organisation des plans intégrés, la coopération internationale et régionale, et autres dispositions diverses.

Mardi 3 juillet 2007

Les sujets examinés durant cette deuxième journée de l'atelier étaient : les stratégies de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures, l'indemnisation des coûts et des dommages, et le volet stratégique de la planification d'urgence.

Les stratégies de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures

8. Les techniques de lutte en mer (présentation par R. Schallier) : la définition d'une stratégie de lutte sur base du concept NEBA (« *Net environmental Benefit Analysis* ») ainsi que les techniques de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer ont été présentées ici :

- La stratégie de lutte : choisir la (les) technique(s) de lutte appropriée(s) lors d'une pollution sur base d'une évaluation de la situation et selon le concept « NEBA » ;
- L'utilisation des dispersants : principe de base, équipements d'épandage, « NEBA » - bilan des avantages nets pour l'environnement, la politique nationale d'utilisation de dispersants, et la prise de décision pour l'utilisation des dispersants sur base d'une étude de faisabilité et du bénéfice environnemental de la dispersion ;
- Confinement et récupération : principes de base et principaux types de barrages et récupérateurs, la décision de confiner et de récupérer (dépendant des caractéristiques de la pollution, des conditions environnementales, de la zone impactée, des moyens disponibles et de l'efficacité probable), les opérations de confinement et récupération en haute mer, près de la source de pollution, les opérations de protection, la déviation et confinement en zone côtière, et les barrages de fortune.

9. Les techniques de lutte sur le littoral et la gestion des déchets (présentation par J.Y. Huet) : La protection des sites sensibles et le nettoyage des côtes polluées, y compris la gestion rationnelle des déchets récupérés jusqu'à leur traitement final ont été examinés ici :

- Les objectifs de la lutte à terre - qui sont basées sur les mêmes objectifs généraux de la lutte en général (concept NEBA) ;
- Partie stratégique de la lutte à terre : évaluation de la situation, définition des zones vulnérables prioritairement protégées et des zones de nettoyage prioritaire, en tenant compte des types de côte et du comportement du pétrole; quand arrêter le nettoyage (« How clean is clean ? »);
- Les opérations de nettoyage : différentes phases du nettoyage (1. nettoyage grossier ; 2. nettoyage des plages et rochers ; 3. nettoyage fin) et techniques de nettoyage selon les milieux.
- La gestion des déchets : stockage intermédiaire des déchets récupérés, enlèvement et traitement final.

Indemnisation des coûts et des dommages dus aux pollutions accidentelles par hydrocarbures des navires pétroliers

10. Les Conventions Internationales et procédures relatives à l'indemnisation (présentation par J.Y. Huet) : Les sujets traités dans cette présentation étaient :

- Les régimes d'indemnisation (CLC 92, FUND 92) ;
- L'application pratique des conventions (les notions de 'responsabilité objective' et 'opération raisonnable' ; coûts indemnisables; critères d'applicabilité ; dommages à l'environnement) ;
- Le rôle de l'ITOPF en cas d'incident ;

- Procédures pour le règlement des demandes d'indemnisation (rôle des conseillers, comment régler/préparer une demande, comment documenter les opérations, etc.).

La présentation a été suivie par un long débat. Cette discussion démontrait clairement que ce sujet complexe (notion de responsabilité objective, multiples questions sur les avantages et inconvénients d'une ratification, etc.) était considéré comme essentiel par les participants de l'atelier. Ce débat a donné lieu à une série de recommandations formulées à la fin de l'atelier, notamment l'organisation d'un séminaire spécialisé sur ce sujet avec la participation d'experts du FIPOL, et la mise à disposition d'un expert juridique afin d'aider au processus de ratification.

Planification d'urgence – le Plan Stratégique

Le sujet planification d'urgence a d'abord été introduit avec les leçons tirées de l'incident de l'Aragon (Madère – 1989-90). Celles-ci soulignent surtout l'importance de pouvoir disposer d'un plan national d'intervention d'urgence dans le cadre d'une coopération/assistance internationale.

11. Contenu du Plan Stratégique (présentation par R. Schallier) : un plan national d'intervention d'urgence doit élaborer une politique nationale d'intervention contre les déversements d'hydrocarbures. Cette présentation contenait la démarche logique de la définition d'une telle politique et les étapes de réalisation du plan stratégique : une analyse des risques de pollution par hydrocarbures, l'évaluation de ses conséquences et impacts potentiels sur base de sa dérive et de son comportement probable, la justification des choix techniques basées sur cette analyse des risques et d'impact (NEBA), et la définition des ressources selon les différents niveaux (Tier 1/2/3).

12. Les zones sensibles (présentation par J.Y. Huet) : étant donné que la politique nationale de lutte doit s'attacher à limiter l'impact possible d'un déversement sur les zones sensibles, cette session a exposé l'intérêt d'une étude de vulnérabilité des côtes et d'une cartographie des zones sensibles, et s'est prolongée par une présentation des méthodologies pour l'élaboration des cartes de vulnérabilité – la démarche ESI (indice de la vulnérabilité environnementale) pour le type d'estran, les ressources biologiques sensibles (zones protégées, espèces et habitats sensibles), les ressources socio-économiques sensibles, et le SIG/GIS pour la cartographie.

Mercredi 4 juillet 2007

Dans la matinée du mercredi 4 juillet 07, le volet opérationnel de la planification d'urgence a été abordé, suivi d'un débat portant sur la gestion des opérations de lutte.

Dans l'après-midi, les participants ont été invités par SHELL Togo à une démonstration de déploiement de matériels de lutte dans le port de Lomé.

Planification d'urgence : Le Plan Opérationnel

13. Atelier régional d'avril 2007 – résultats et requêtes (présentation par M. Yawo Jonky TENOU, Direction de l'Environnement) : M. Tenou a expliqué aux participants qu'en avril 2007, une réunion régionale sur la planification d'interventions d'urgence a été organisée à Accra avec l'assistance de l'OMI/IPIECA et en coopération avec le projet GCLME, et qu'un plan régional de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures accompagné de son Accord a été rédigé. Ces documents doivent être finalisés en août 2007.

Il a souligné la nécessité de développer un plan national d'urgence sur lequel devrait s'appuyer le plan régional. Un point de discussion à cet atelier régional était aussi le développement de partenariat des Etats avec l'industrie pétrolière qui dispose des moyens de lutte. Les autorités de la région sont priées de :

- désigner une Autorité Nationale Compétente ;
- désigner une Autorité Opérationnelle ;
- désigner un Commandant sur Zone ;
- désigner une Autorité Douanière ;
- désigner un Centre de Lutte d'Urgence.

A cet atelier régional d'Accra, une formation a aussi été organisée sur la cartographie de la sensibilité environnementale. Une deuxième réunion régionale est prévue pour août 2007.

14. Le Plan d'Urgence de SHELL Togo (présentation par Mme Sylvia GLOKPOR, représentante de SHELL Togo) : Mme Glokpor a présenté le Plan d'Urgence de SHELL Togo, qui est un plan local de niveau 1 « Tier 1 ». Elle a spécifié :

- le processus de planification appliqué : élaboration d'un plan opérationnel qui est basé sur des options de lutte stratégiques sélectionnées suite à une analyse NEBA des scénarios de déversements divers ;
- l'importance donnée à la formation, l'organisation d'exercices et la mise à jour du plan ;
- la coopération avec les autorités locales, et la définition des rôles et responsabilités de chaque intervenant.

Finalement, l'exercice de déploiement du matériel anti-pollution de l'après-midi a brièvement été introduit.

15. Le Plan Opérationnel de la planification d'urgence (présentation par R. Schallier) : Le Plan Opérationnel comprend :

- Les procédures d'alerte et de notification en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures : la nécessité de la mise en place de procédures d'alerte et de notification de tels incidents a été expliquée ici ;

- L'importance d'une identification claire des rôles et des responsabilités des différents organismes de l'État a été expliqué, ainsi que la structure de l'organisation en charge de la lutte et responsable de la gestion des opérations sur site, la gestion de l'incident et la gestion de la crise : les rôles d'un On Scene Commander, d'un Incident Coordinator/Commander et d'un Crisis Manager ; la structure d'un Incident Command Centre avec les cellules 'Planning/évaluation', 'Opérations', 'Logistique' et 'Finance', l'organisation selon les différents niveaux d'intervention (Tier 1/2/3).

Débat portant sur l'alerte et la notification et la gestion des opérations de lutte

Le rôle d'un point national d'alerte (Point Focal National avec procédures de communications d'alerte) en cas de déversement d'hydrocarbures a été discuté pendant l'atelier. Bien qu'un Point Focal National n'ait pas pu être défini, les discussions ont clarifié qu'actuellement, le seul point opérationnel est la Capitainerie du Port Autonome de Lomé car elle est équipée de moyens de communication maritimes (VHF) et d'un service de permanence 24/7. La Marine a indiqué que, pour la fin de l'année, ils auraient un COIA (Centre Opérationnel Inter Armes) en place. Dans l'avenir ce COIA pourrait devenir le Point Focal National.

Les participants ont estimé qu'en ce moment, la Capitainerie du Port devrait contacter immédiatement la Marine Nationale dès réception d'une alerte, car celle-ci a la possibilité de mobiliser les moyens opérationnels et de prendre les actions initiales. La discussion a ensuite porté sur ce qui doit se passer à la réception de l'alerte, sans aboutir à une solution finale. Les conclusions provisoires étaient, après avoir expliqué les fonctions des cellules, la longue durée et la complexité d'une pollution majeure, que :

- La Défense doit effectivement être identifiée comme l'organisation qui peut mobiliser rapidement des moyens pour l'évaluation de la pollution (actions initiales), et qui continuera à jouer un rôle principal dans les opérations et à fournir l'appui logistique de la gestion d'un incident ;
- Le plan national doit s'assurer que les autres administrations compétentes (l'Environnement en particulier) soient alertées à temps et fassent bien partie du dispositif et que les décisions prennent les contraintes environnementales en considération ;
- Ce serait la tâche d'une Commission Nationale de déterminer qui doit faire partie des cellules, en partant des missions/fonctions de chaque cellule du 'Incident Command Centre'.

Démonstration de déploiement de matériels de lutte par SHELL Togo

Dans l'après-midi, les participants ont été invités par la compagnie SHELL Togo à une démonstration de déploiement de matériels de lutte. Les participants ont pu observer le déploiement réussi d'un barrage de 200 m de type barrière dans le port de Lomé par le personnel de SHELL Togo. Les participants ont aussi reçu une explication sur les autres moyens de lutte de SHELL Togo, notamment un récupérateur à seuil avec pompe, des

absorbants en boudin et en feuilles, un stock de dispersants, et des bacs souples autoporteurs pour le stockage intermédiaire sur le site de l'opération de nettoyage/récupération (équipement de lutte « Tier 1 »). Ces moyens sont stockés dans deux conteneurs qui se trouvent sur le quai au port de Lomé, et ont déjà été activés lors d'un incident de pollution dans le port.

Cette démonstration s'est avérée très intéressante et utile pour les participants, car elle illustre bien les différentes techniques et aspects de la lutte, les possibilités et limitations d'un stock d'équipement « Tier 1 », ainsi que le réel défi logistique et opérationnel auquel les autorités risquent d'être confrontées dans le cas d'un déversement majeur qui mènerait à une intervention « Tier 2/3 » avec assistance internationale.

Jeudi 5 juillet 2007

Dans la matinée de la dernière journée de l'atelier, un débat général a été tenu dans le but d'établir un plan d'action pour l'élaboration du plan national d'urgence, suivi par la formulation des recommandations de l'atelier. L'après-midi était réservée pour la cérémonie de clôture.

Établissement d'un Plan d'Action pour l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence

Les experts ont présenté une trame générale pouvant servir de base à la définition d'un plan d'action pour l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence, et qui tenait compte des actions et requêtes mentionnées durant l'atelier par les participants. Cette trame classe les actions nécessaires suivant 5 composantes majeures :

Composante A : cadre juridique et institutionnel

Composante B : planification d'urgence

Composante C : moyens de lutte spécialisés

Composante D : moyens de communications spécialisés

Composante E : renforcement des capacités au niveau national.

Les participants à l'atelier ont ensuite examiné les actions proposées pour chaque composante et proposé des ordres de priorité (de 1 à 3), et quelques actions ont été ajoutées (notamment sur la formation sur le droit de la mer et les conventions maritimes pertinentes).

Les résultats de cette attribution de priorités aux composantes de l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence sont listés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Attribution de priorités aux composantes de l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence.

Composante		Priorité
<u>Composante A</u> : Cadre juridique et institutionnel		
A1	Ratification des conventions internationales pertinentes (OPRC, CLC 92, FUND 92)	1
A2	Mise en conformité de la législation nationale avec les dispositions des conventions	1
A3	Étude de durabilité du PNIU (Plan National d'Intervention d'Urgence)	2
A4	Approbation du PNIU	2
	Officialisation des structures et des personnels	2
A5	Séminaires de haut niveau	1
<u>Composante B</u> : Planification d'Urgence		
B1	Création d'un Groupe de Travail Technique qui sera chargé de l'élaboration du projet PNIU (sa composition, désignation d'un coordinateur)	1
B2	Développement du PNIU	1
B3	Développement du Plan d'Urgence pour le Port Autonome de Lomé	1
B4	Désignation de l'Autorité Nationale Compétente	1
B5	Désignation de l'Autorité Opérationnelle	1
B6	Désignation d'un Commandant sur Zone	1
B7	Désignation de l'Autorité Douanière	1
B8	Désignation du Centre de Lutte d'Urgence	1
B9	Etude des risques de pollution accidentelle (sur base de scénarios)	1

B10	Cartographie des zones sensibles	1
B11	Développement de plans de lutte spécifiques pour les zones particulièrement sensibles	2
B12	Gestion de la documentation de base et des outils permettant de faciliter la prise de décision en cas de pollution majeure - Données météo, Modèle de déplacement de nappes, de prévision de comportement des hydrocarbures, etc.	2
B13	Définition de la stratégie et politique nationale de lutte, y compris la politique d'utilisation de dispersants	1
B14	Revue, test & mise à jour du PNIU	3
B15	Exercices de gestion de crise	2 – 3
B16	Exercices Nationaux (Gestion de crise et déploiement de moyens)	3
<u>Composante C</u> : Les Moyens de lutte spécialisés		
C1	Acquisition de matériels de lutte spécialisés	2
C2	Stockage des matériels	2
C3	Exercices de déploiement de matériels	2
<u>Composante D</u> : Les moyens de Communications spécialisés		
D1	Etablissement d'un Point Focal National	1
D2	Formalisation des procédures d'alerte	1
D3	Formation des personnels du Point Focal National à l'utilisation des moyens de communications et aux procédures d'alerte	1
D4	Exercices Alerte et communications	2
D5	Acquisition de moyens de communications additionnels	2
<u>Composante E</u> : Renforcement des capacités au niveau national		
E1	Formalisation d'un programme de formation national	1

E2	Formation de formateurs	2
E3	Formation des personnels	2
E4	Ateliers spécialisés :	
	- Aspects pratiques de l'indemnisation	1
	- Utilisation des dispersants / Définition de la politique nationale	1
	- Gestion de crise	2
	- Gestion des Medias	3
E5	Ateliers de sensibilisation des communautés côtières	3
E6	Formation d'experts nationaux a travers participation a des formations, ateliers et séminaires internationaux	1
E7	Formation sur le droit de la mer et les conventions maritimes relatives à la protection de l'environnement marin	1

Plan d'action prioritaire

Lors de l'attribution de priorités aux actions listées, la priorité 1 a été affectée aux actions considérées comme devant être réalisées en première priorité. Ces actions avec priorité 1 sont listées en Annexe 4 (Plan d'Action Prioritaire).

Recommandations de l'atelier

Les participants à l'atelier ont ensuite émis des recommandations (voir point 5. du rapport).

Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a commencé par les allocutions des deux experts, suivi par une allocution de clôture du Directeur de L'Environnement au Ministère de L'Environnement et des Ressources Forestières.

- Dans leur mot de clôture, R. Schallier (Consultant OMI ; voir Annexe 7) et J.Y. Huet (Consultant IPIECA) ont donné un bref aperçu de l'atelier et ont remercié le Gouvernement de la République du Togo, en particulier le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, ainsi que la Direction Générale du Port Autonome de Lomé pour l'organisation de cet atelier. Ils ont aussi remercié tous

les participants (venant du gouvernements ou des entreprises privées) pour leurs discussions ouvertes et constructives. Ils ont aussi remercié l'Industrie pétrolière, et en particulier SHELL pour leur active participation et l'organisation de l'exercice de déploiement de matériels très utile aux participants.

- Dans son allocution de clôture, M. Bougonou K. DJERI-ALASSANI, Directeur de l'Environnement au Ministère de L'Environnement et des Ressources Forestières a souligné l'importance du plan d'action formulé et les recommandations adoptées au cours de l'atelier. Il a mentionné que son Ministre a l'intention de présenter ces recommandations au gouvernement dans les plus brefs délais pour que les moyens financiers nécessaires à l'élaboration du plan national et à la mise en œuvre des recommandations soient dégagés. Il a finalement remercié l'OMI et l'IPIECA pour l'assistance technique et l'appui apporté au Togo.

Annexe 4. Plan d'action prioritaire

Composante A : Cadre juridique et institutionnel

- A1** | Ratification des conventions internationales pertinentes (OPRC, CLC 92, FUND 92)
- A2** | Mise en conformité de la législation nationale avec les dispositions des conventions
- A5** | Séminaire de haut niveau

Composante B : Planification d'Urgence

- B1** | Création d'un Groupe de Travail Technique qui sera chargé de l'élaboration du projet de plan national d'intervention d'urgence
- B2** | Développement du plan national d'intervention d'urgence
- B3** | Développement du Plan d'Urgence pour le Port Autonome de Lomé
- B4** | Désignation de l'Autorité Nationale Compétente
- B5** | Désignation de l'Autorité Opérationnelle
- B6** | Désignation d'un Commandant sur Zone
- B7** | Désignation de l'Autorité Douanière
- B8** | Désignation du Centre de Lutte d'Urgence
- B9** | Etude des risques de pollution accidentelle (sur base de scénarios)
- B10** | Cartographie des zones sensibles
- B13** | Définition de la stratégie et politique nationale de lutte, y compris la politique d'utilisation de dispersants

Composante D : Les moyens de Communications spécialisés

- D1** | Etablissement d'un Point Focal National
- D2** | Formalisation des procédures d'alerte
- D3** | Formation des personnels du Point Focal National à l'utilisation des moyens de communications et aux procédures d'alerte

Composante E : Renforcement des capacités au niveau national

- E1** | Formalisation d'un programme de formation national
Utilisation des dispersants / Définition de la politique nationale
- E6** | Formation d'experts nationaux a travers participation a des formations, ateliers et séminaires internationaux
Formation sur le droit de la mer et les conventions maritimes relatives à la protection de l'environnement marin
Aspects pratiques de l'indemnisation

Annexe 5. Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

DISCOURS D'OUVERTURE
DU
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES
A
L'ATELIER SUR LA PREPARATION D'UN PLAN NATIONAL
D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE
LES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER

Salle de Conférence du Port Autonome de Lomé

02 au 05 juillet 2007

- **EXCELLENCE, MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS COLLÈGUES**
- **MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE LOMÉ,**
- **MESSIEURS LES EXPERTS DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) ET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE DU PÉTROLE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (IPIECA),**
- **MESSIEURS LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES**
- **MESSIEURS LES DIRECTEURS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES,**
- **CHERS INVITÉS,**
- **MESDAMES ET MESSIEURS,**

JE ME RÉJOUIS DE VOUS RETROUVER DANS CETTE SALLE DE RÉUNION DU PORT AUTONOME DE LOMÉ QUI APPARAÎT CERTAINEMENT COMME LE LIEU LE PLUS INDIQUÉ POUR ABRITER LES TRAVAUX DE L'ATELIER SUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER.

JE VOUDRAIS DONC EXPRIMER MA GRATITUDE À MES COLLÈGUES ET À TOUTES LES PERSONNALITÉS QUI ONT BIEN VOULU REHAUSSER DE LEUR PRÉSENCE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE CE JOUR.

CHERS INVITÉS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

LA PRÉPARATION DU PLAN NATIONAL D'URGENCE S'EST IMPOSÉE AU TOGO POUR TENIR COMPTE DES RISQUES AUXQUELS NOTRE PAYS SE TROUVE EXPOSÉ EN RAISON DE SA DÉPENDANCE EXTÉRIEURE EN PRODUITS PÉTROLIERS QUI, COMME NOUS LE SAVONS TOUS, ARRIVENT PAR LA VOIE MARITIME POUR SATISFAIRE NON SEULEMENT NOS BESOINS NATIONAUX, MAIS AUSSI UNE PARTIE DE CEUX DES PAYS DE L'HINTERLAND DE LA SOUS RÉGION.

JE VOUDRAIS À CE STADE DE MON INTERVENTION, EXPRIMER MA GRATITUDE À MON COLLÈGUES EN CHARGE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES POUR SA CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE CET ATELIER ET À TRAVERS LUI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE LOMÉ POUR TOUTES LES FACILITÉS, APPUIS MATÉRIELS ET FINANCIERS QU'IL A

BIEN VOULU APPORTER À L'ORGANISATION DE CET ATELIER DONT L'IMPORTANCE POUR LE PAYS ET LE PORT AUTONOME SERA ENCORE MIEUX PERÇUE TOUT AU LONG DES TRAVAUX.

JE SAISIS ÉGALEMENT CETTE OCCASION POUR EXPRIMER, AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE, **SON EXCELLENCE FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE**, AU NOM DU GOUVERNEMENT ET À MON NOM PERSONNEL, MA GRATITUDE À L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) ET À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE DU PÉTROLE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉSIGNÉE SOUS LE SIGLE **IPIECA** EN ANGLAIS, POUR AVOIR BIEN VOULU RÉPONDRE À NOTRE REQUÊTE ET POUR LES APPUIS APPORTÉ À L'ORGANISATION DU PRÉSENT ATELIER NATIONAL.

JE N'OUBLIERAI PAS, BIEN ENTENDU, LES HAUTS RESPONSABLES DE LA SOCIÉTÉ SHELL QUI ONT BIEN ACCEPTÉ METTRE À DISPOSITION LEUR MATÉRIEL POUR LES BESOINS DE DÉMONSTRATION DANS LE CADRE DE L'ATELIER.

LE MILIEU MARIN TOUT EN JOUANT UN RÔLE IMPORTANT DANS LES ÉCONOMIES DES PAYS, RESTE UNE ZONE SENSIBLE PAR SA NATURE, PAR SES RICHESSES QU'IL REGORGE ET PAR LES MULTIPLES USAGES QU'ON EN FAIT. A CE TITRE, IL MÉRITE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EN VUE DE LE PRÉVENIR CONTRE TOUTES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES DE PORTER ATTEINTE À SON INTÉGRITÉ ET AUX RESSOURCES QU'IL REGORGE.

CHERS INVITÉS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

LE PRÉSENT ATELIER MARQUE LE DÉBUT D'UNE COLLABORATION PLUS ÉTROITE ENTRE MON DÉPARTEMENT ET LES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES PAR LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN, PRÉSERVATION POUR LAQUELLE, LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE A NÉGOCIÉ ET ADOPTÉ PLUSIEURS INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX.

NOTRE PAYS A DÉJÀ RATIFIÉ PLUSIEURS DE CES CONVENTIONS, CEPENDANT, DES EFFORTS RESTENT À FAIRE POUR LES INSTRUMENTS VISANT LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN CONTRE LES DIVERSES FORMES DE POLLUTION ET EN PARTICULIER CEUX RELATIFS AUX RISQUES DE POLLUTIONS RÉSULTANT DU DÉVERSEMENT DES HYDROCARBURES.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE ACCORDÉE À CETTE FORME DE POLLUTION QUI EST LA PLUS DÉVASTATRICE EN TERMES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, NOTAMMENT SES EFFETS CATASTROPHIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE VIVANT EN MER ET SUR LE LITTORAL. VOUS CONVIENDREZ AVEC MOI QU'UNE POLLUTION DE GRANDE AMPLEUR SERAIT DÉMAGÉABLE POUR L'ÉCONOMIE NATIONALE QUE DIS-JE, CE SERAIT PLUTÔT UN DRAME NATIONAL EN RAISON DE L'IMPORTANCE DES ACTIVITÉS MARITIMES DANS LE QUOTIDIEN DE NOS COMPATRIOTES ; IL

S'AGIT NOTAMMENT DES NOMBREUSES ACTIVITÉS AU PORT DE LOMÉ, DES ACTIVITÉS DE PÊCHE, ET DU TOURISME.

MESDAMES, MESSIEURS,

NOTRE PAYS A GRAND INTÉRÊT À LUTTER POUR LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN. MON DÉPARTEMENT S'Y ATTELE DÉJÀ. CEPENDANT EST-CE QUE LE TOGO EST SUFFISAMMENT POURVU EN HOMMES ET EN ÉQUIPEMENTS MAIS AUSSI EN TECHNIQUES D'INTERVENTION S'IL SURVENAIT UNE POLLUTION ACCIDENTELLE PAR DÉVERSEMENT DES HYDROCARBURES ? IL FAUT LE SAVOIR, UNE TELLE ÉVENTUALITÉ APPELLERA UNE PROMPTE RÉACTION RAPIDE ET EFFICACE.

C'EST POURQUOI NOUS SALUONS LA DÉCISION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DE MANDATER L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE ET LE FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES POUR AIDER LES ETATS À PRENDRE EN CHARGE CES PRÉOCCUPATIONS.

C'EST DANS CE CADRE QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES A SOLLICITÉ L'APPUI DU SECRÉTARIAT DE L'OMI ET DE L'PIECA POUR RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN.

LA TENUE DE L'ATELIER QUI DÉMARRE CE MATIN, MARQUE LA PREMIÈRE PHASE DE CET APPUI, VISANT LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES POUR LA PRÉPARATION DU PLAN NATIONAL D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES.

LA DEUXIÈME PHASE SERA MARQUÉE PAR LA MISE À DISPOSITION PAR L'OMI D'UN EXPERT EN LÉGISLATION MARITIME QUI AIDERA LE TOGO À EXAMINER ET À FAIRE LE POINT D'UNE PART, SUR LES DIFFÉRENTES CONVENTIONS EXISTANTES EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE APPROPRIÉE ET D'AUTRE PART, À IDENTIFIER LES CONVENTIONS PERTINENTES QU'IL CONVIENDRAIT DE RATIFIER.

CHERS INVITÉS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

LES THÈMES QUI SERONT DÉBATTUS AU COURS DES TRAVAUX DE L'ATELIER ABORDERONT ENTRE AUTRES, LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR LES HYDROCARBURES, L'INDEMNISATION EN CAS DE POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR DES NAVIRES PÉTROLIERS, LA PLANIFICATION D'URGENCE ET LE DÉPLOIEMENT DE MATÉRIEL DE LUTTE.

C'EST DONC AVEC DES CAPACITÉS HUMAINES RENFORCÉES À L'ISSU DE CET ATELIER QUE NOTRE PAYS DEVRA S'ATTELER À METTRE AU POINT SON PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER, EN COMPLÉMENT AU PLAN D'URGENCE SOUS-RÉGIONAL EN COURS D'ÉLABORATION DANS LE CADRE DU PROJET GRAND ECOSYSTÈME MARIN DU COURANT DE GUINÉE. CE PROCESSUS S'APPUIERA SUR LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS DISPONIBLES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES CONCERNÉES.

JE VOUDRAIS À CET EFFET, INVITER LES PARTICIPANTS À L'ATELIER À PROFITER DE LA PRÉSENCE DES EXPERTS, POUR AMASSER UN MAXIMUM DE CONNAISSANCES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR LA POURSUITE DU TRAVAIL QUI NOUS ATTEND.

C'EST DONC TOUT EN SOUHAITANT PLEIN SUCCÈS AUX TRAVAUX, QUE JE DÉCLARE OUVERTS LES TRAVAUX DE L'ATELIER SUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER DANS NOTRE PAYS.

VIVE LA COOPÉRATION RÉGIONALE,

JE VOUS REMERCIE.

Annexe 6. Discours d'Ouverture du Consultant OMI

VOTRE EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES,

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE LOMÉ,

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU PORT AUTONOME DE LOMÉ,

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

C'EST POUR MOI UN PRIVILÈGE ET UN GRAND HONNEUR DE PRENDRE LA PAROLE À L'OUVERTURE DE CET IMPORTANT SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA PRÉPARATION DU PLAN D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES EN MER.

COMME VOUS LE SAVEZ TRES CERTAINEMENT, CETTE RÉUNION ORGANISÉE PAR LES AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE BÉNÉFICIE DE L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE INTERNATIONALE, À TRAVERS L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (IPIECA); CET APPUI SE FAISANT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MONDIALE OMI/IPIECA, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DANS LE CADRE DE L'ACTUEL PROJET OMI/IPIECA POUR LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE SUR LA PRÉPARATION, LA LUTTE ET LA COOPÉRATION CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (NOMMÉ 'GI WACAF').

JE VOUDRAIS SAISIR CETTE OCCASION POUR VOUS ADRESSER, AU NOM DE M. EFTHIMIOS MITROPOULOS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE, NOS VŒUX DE SUCCÈS DANS VOS TRAVAUX AINSI QUE NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À TOUS CEUX QUI ONT AIDÉ À LA RÉALISATION DE CET IMPORTANT SEMINAIRE/ATELIER ET PARTICULIÈREMENT AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE.

VOTRE EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

LE SUJET QUI NOUS RÉUNIT AUJOURD'HUI EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANT POUR LES 21 PAYS DE LA RÉGION, ET EN PARTICULIER POUR LE TOGO, SURTOUT DE PAR SA POSITION

GÉOGRAPHIQUE DANS UNE RÉGION FORTEMENT PRODUCTRICE ET PAR CONSÉQUENT EXPORTATRICE D'IMPORTANTES QUANTITES DE PÉTROLE.

EN EFFET, IL EST RECONNU MONDIALEMENT QU'AUCUN PAYS CÔTIER N'EST À L'ABRI D'ACCIDENTS POUVANT ENTRAÎNER UNE MARÉE NOIRE. LA CIRCULATION DES NAVIRES, EN PARTICULIER DES PÉTROLIERS, QUI FRÉQUENTENT LES PORTS OU TRAVERSENT LES EAUX CÔTIÈRES, AINSI QUE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION OFFSHORE DU PÉTROLE, S'ACCOMPAGNENT D'UN RISQUE DE POLLUTION DES MERS PAR LES HYDROCARBURES DU FAIT DE COLLISIONS, ÉCHOUEMENTS, ACCIDENTS DE TRANSBORDEMENT DES HYDROCARBURES DE CARGAISON ET DE SOUTE ET AUTRES ACCIDENTS MARITIMES.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE JE ME SUIS RÉJOUÏ D'AVOIR PU CONSTATER QUE PLUSIEURS EXPERTS NATIONAUX TOGOLAIS ONT DÉJÀ PARTICIPÉ ACTIVEMENT À DES SÉMINAIRES OU ATELIERS RÉGIONAUX PRÉCÉDENTS ORGANISÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE 'GI WACAF'.

MAIS SURTOUT, NOTRE RENCONTRE D'AUJOURD'HUI EN DIT LONG SUR LA VOLONTÉ DE VOTRE PAYS DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ET UN SYTÈME EFFICACES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN. CES ASSISES NOUS PERMETTRONT DONC, J'EN SUIS CONVAINCU, D'AVANCER ENCORE PLUS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'UN DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE CE SYSTEME DE PROTECTION DE CET ENVIRONNEMENT MARIN QU'EST UN PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR SALUER LA COOPERATION EXEMPLAIRE QUI S'EST DÉVELOPPÉE ENTRE L'OMI ET L'PIECA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'OMI EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE SPECIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR HYDROCARBURES.

PERMETTEZ-MOI FINALEMENT D'EXPRIMER AU NOM DE L'OMI/PIECA NOTRE APPRÉCIATION POUR L'AUTRE INITIATIVE RÉGIONALE 'GCLME' (LE PROJET DE 'L'ÉCOSYSTÈME MARIN DES GRANDS COURANTS DE GUINÉE' FINANCÉ PAR LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL) ET DE SOULIGNER NOTRE VOLONTÉ DE COOPÉRER AVEC EUX DANS LE CADRE DE NOS ACTIONS.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS, MAIS NON SANS AVOIR RÉITÉRÉ À TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE REUNION, MES VOEUX LES PLUS CHALEUREUX DE PLEIN SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Annexe 7. Discours de Clôture du Consultant OMI

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES,

MONSIEUR LE COMMANDANT DU PORT AUTONOME DE LOMÉ,

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

ON EST ARRIVÉ À LA FIN DE VOTRE ATELIER NATIONAL SUR LA PRÉPARATION DU PLAN D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES EN MER. DURANT CET ATELIER, ENVIRON 35 DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT ONT ACTIVEMENT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS COUVRANT LES SUJETS CLÉS DE LA PRÉPARATION À LA LUTTE, COMME :

- LES RISQUES POSÉS PAR LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES,
- LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE,
- LES TECHNIQUES DE LUTTE EN MER ET SUR LE LITTORAL,
- LES ASPECTS DE, ET CONVENTIONS RELATIVE À L'INDEMNISATION, ET
- LES ASPECTS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE LA PLANIFICATION D'URGENCE.

SUITE À CES DISCUSSIONS OUVERTES ET CONSTRUCTIVES, L'ATELIER A FORMULÉ UNE LISTE DE RECOMMANDATIONS CONCRÈTES DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA PRÉPARATION À LA LUTTE AINSI QUE LA RAPIDITÉ ET L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS EN CAS D'URGENCE.

AU NOM DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (L'OMI) ET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (L'APIECA), JE VEUX ADRESSER NOS REMERCIEMENTS SINCÈRES AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE, ET EN PARTICULIER LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES, POUR L'ORGANISATION DE CET ATELIER TRÈS IMPORTANT ET LEUR VOLONTÉ DE MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT MARIN QUI EST PRÉCIEUX POUR NOUS TOUS.

JE VEUX AUSSI REMERCIER LES INSTITUTIONS GRÂCE À QUI ON A PU PRÉPARER ET RÉALISER CET ATELIER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS, EN PARTICULIER LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA DIRECTION GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE LOMÉ, ET AUSSI LA COMPAGNIE SHELL TOGO, POUR LEUR DÉMONSTRATION DE DÉPLOIEMENT DE MATÉRIELS DE LUTTE.

JE SOUHAITE FINALEMENT REMERCIER TOUS LES SÉMINARISTES POUR LEUR PARTICIPATION ACTIVE ET LEUR VOLONTÉ EXPRIMÉE DE COOPÉRATION DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR SOULIGNER QUE NOTRE COOPÉRATION DANS LE CADRE DE VOS TRAVAUX FUTURS NE S'ARRÊTE PAS ICI... COMME DÉJÀ MENTIONNÉ À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE, CET ATELIER A ÉTÉ ORGANISÉ DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE 'GI WACAF' DE L'OMI/PIECA, UN PROJET POUR LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE VISANT À AMÉLIORER LA PRÉPARATION, LA LUTTE ET LA COOPÉRATION CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES ; CE PROJET COURT JUSQU'EN 2009. APRÈS CETTE MISSION, MON COLLÈGUE ET MOI ALLONS RÉDIGER UN RAPPORT FINAL DE CET ATELIER CONTENANT LES POINTS D' ACTIONS ET LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES. CE RAPPORT SERA SOUMIS À L'OMI ET AUSSI ENVOYÉ AU COORDINATEUR DU PROJET GI WACAF, DANS LE BUT DE LES INFORMER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS DES RÉSULTATS DE CET ATELIER, ET D'EN TENIR COMPTE DANS L'ÉLABORATION DE LEURS ACTIVITÉS FUTURES.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE DIRECTEUR, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS, ET AVEC MES REMERCIEMENTS SINCÈRES POUR VOTRE COOPÉRATION, ET (SURTOUT) POUR VOTRE HOSPITALITÉ LA PLUS CHALEUREUSE,

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Annexe 8. Données rassemblées des questionnaires d'évaluation complétés (33 questionnaires complétés)

QUESTIONNAIRE - PARTIE I	
Questions	Réponses
<i>Renseignements reçus sur l'atelier avant la participation ?</i>	<u>La majorité répond OUI.</u> 8 répondent NON – seule remarque mentionné : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au dernier moment reçu l'ordre des supérieurs de prendre part à l'atelier
<i>Difficultés/ problèmes rencontrés lors de la demande de participation à l'atelier ou de la préparation de celle-ci ?</i>	<u>La majorité répond NON.</u> 1 répondent OUI – remarques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des difficultés d'ordre financier et logistique ; ▪ lettre d'invitation a pris du temps avant d'arriver aux bonnes personnes.
<i>Qu'attendez-vous de votre participation à l'atelier ?</i>	<u>Réponses diverses :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cerner tous les aspects de et participer à l'élaboration d'un plan national d'urgence (10x) ; ▪ Une formation et élargissement de connaissances personnelles (5x) ; ▪ Connaître les techniques de lutte / moyens adaptés à la lutte (2x) ; ▪ Mieux comprendre les origines/causes de déversements ainsi que les conséquences/impacts pour l'environnement marin et l'homme (2x) ; ▪ Des recommandations objectives de chaque structure pouvant permettre l'élaboration dans un proche délai d'un plan d'urgence national ; ▪ Réveiller la conscience nationale surtout celle des autorités, la pertinence du thème, et les avantages que le Togo tirera en ratifiant les conventions et traités relatives à la pollution marine ; ▪ Démonstration/exercice de déploiement de moyens de lutte ; ▪ Apporter une connaissance en matière de sécurité publique en cas de crise résultant d'une pollution marine en hydrocarbures ; ▪ Améliorer la protection de l'environnement marin et côtier ; ▪ Mise en place effective du plan national d'urgence ; ▪ Contribution pour la cartographie des zones sensibles, pour la caractérisation des hydrocarbures et pour l'analyse des produits déversés ; ▪ Comprendre ce qu'on attend du Ministère des Finances lors de l'élaboration du plan d'intervention d'urgence ; ▪ Des connaissances complémentaires dans la gestion des déchets ; ▪ La gestion d'un accident de déversement d'hydrocarbures en mer ; ▪ S'informer sur les domaines couverts par les Conventions

	(OPRC/FIPOL).
<i>Avez-vous des suggestions permettant d'améliorer les dispositions admin. qui doivent être prises avant une réunion ?</i>	<p><u>Suggestions diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribuer les documents avant la réunion et prévenir les participants à temps pour permettre une meilleure préparation avant l'atelier (3x); ▪ Informer régulièrement les intervenants sur les mises à jour, les dispositions, le programme, liés aux réunions prévues ; ▪ Les bailleurs chargés d'appuyer les organisateurs doivent mettre à temps les fonds nécessaires pour la réussite parfaite de l'organisation ; ▪ Envoyer des copies de l'invitation officielle aux services techniques concernés ; ▪ Coordination plus fréquente entre les institutions chargées de la gestion du plan national ; ▪ Garder les mêmes participants du stade conceptuel d'un plan à sa finition pour éviter des dépaysements et assurer ainsi une bonne chronologie dans les travaux.

QUESTIONNAIRE - PARTIE II	
Questions	Réponses
<i>La réunion était-elle adéquate, trop longue, ou trop courte ?</i>	<p><u>La plupart répond 'adéquate'.</u> Néanmoins, un nombre considérable des participants répondent 'trop courte', pour diverses raisons:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une journée de plus permettrait d'approfondir certains aspects de la formation (5x) ; ▪ Il fallait un peu plus de temps pour une meilleure compréhension des sujets et la compréhension des termes juridiques et techniques, notamment pour des novices en la matière (5x) ; ▪ Certains sujets méritaient d'être analysés et débattus plus longtemps (2x) ; ▪ Pas assez examiné les textes juridiques (Conventions) ; ▪ Il fallait encore quelques journées pour permettre au comité national pour finaliser le projet du plan national d'urgence ;
<i>Que trouvez-vous de l'organisation, installations, équipement, et lieu ?</i>	<p><u>Réponses variables entre 'excellent' et 'satisfaisant'.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un participant marque 'médiocre' pour l'équipement ; ▪ Un participant mentionne que les équipements de la démonstration de Shell pouvaient être plus complets, pratiques et actualisés.
<i>Que pensez-vous des aspects de la documentation fournie : présentation, clarté, rigueur technique/ analytique, couverture des sujets ?</i>	<p><u>Réponses variables entre 'excellent' et 'satisfaisant'.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un participant marque 'médiocre' pour la couverture des sujets ; ▪ Un participant marque 'médiocre' pour la rigueur technique/ analytique des présentations.

<p><i>Utilisation des auxiliaires audio-visuels, références OMI, bibliographie, manuels ou recueils de textes, activités de groupe/pratique ?</i></p>	<p><u>Réponses variables entre 'utilisation satisfaisante' ou 'devraient être utilisés davantage' :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Souvent il a été mentionné que l'OMI devrait utiliser davantage des recueils de textes (12x), d'activités de groupe ou activités pratiques (12x), de la bibliographie (9x), manuels ou d'auxiliaires audio-visuels (5x), de références OMI (4x). ▪ Un participant précise qu'il y avait un manque d'exemples des pays proche de la région (trop d'illustrations européennes).
<p><i>Évaluation des conférenciers :</i> (1) Experts ; (2) Conférenciers nationales (gouv. et privé).</p>	<p>(1) Réponses variable entre 'excellent', 'bon' et 'satisfaisant'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux fois 'médiocre' ont été mentionnées : <ul style="list-style-type: none"> - Un participant marque 'médiocre' pour des raisons de compréhension de la teneur de l'exposé ; - Un participant marque 'médiocre' pour l'efficacité des réponses aux questions et des propositions de solutions et suggère que des experts spécialisés pour la formation soient recrutés ; <p>(2) Réponses variable entre 'excellent', 'bon' et 'satisfaisant'. La majorité des participants évalue les conférenciers (très) positivement.</p> <p>Autres observations sur la performance des conférenciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les experts devraient parler plus forts/plus clair (3 x); ▪ Les conférenciers doivent faire l'effort pour donner des exemples des pays africains notamment pour le pays d'accueil.
<p><i>Quels étaient les sujets très intéressants pour vous ?</i></p>	<p>Sujets mentionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les techniques de lutte (12x) (lutte en mer et sur le littoral / dispersants & confinement / aspects logistiques) ; ▪ Le plan d'intervention d'urgence (11x) – plan opérationnel et plan stratégique ; ▪ Tous les sujets ont été intéressants (6x); ▪ (La cartographie des) zones sensibles (5x) ; ▪ L'impact/les effets sur l'environnement et sur les activités socio-économiques (5x) ; ▪ Les sources et causes de déversements (5x) ; ▪ La gestion des médias /conséquences médiatiques (4x) ; ▪ Le sujet et les mécanismes d'indemnisation (4x); ▪ Le projet GI WACAF et les missions de l'OMI et du FIPOL (3x) ; ▪ Le cadre juridique de la co-opération internationale et les Conventions (2x); ▪ Le concept du « Tiered Response » (2x); ▪ La démonstration de déploiement de moyens (2x) ; ▪ La gestion des déchets ; ▪ La composition chimique du fioul lourd.
<p><i>Quels sujets étaient pas ou peu intéressants ?</i></p>	<p>La majorité des participants n'a indiqué aucun sujet ; Quelques sujets mentionnés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des déchets ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La cartographie des zones sensibles ; ▪ Le concept du « Tiered Response » ; ▪ L'indemnisation.
<i>Y a-t-il des sujets qu'on devrait ajouter au programme ?</i>	<p>Suggestions faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajouter un film d'un sinistre / projections vidéo d'un cas concret (par ex. naufrage d'un pétrolier) (7x); ▪ Les aspects toxicologiques des déversements d'hydrocarbures en mer, et les effets toxiques des dispersants (2x); ▪ La surveillance avant les crise ; la surveillance aérienne et le monitoring d'un incident (long terme) (2x) ; ▪ Souligner la nécessité d'une intervention rapide et l'importance de la ratification des conventions ; ▪ Donner plusieurs exemples des structures mises en place ailleurs (avec avantages et inconvénients) ; ▪ Accentuer les facteurs pouvant entraver ou rendre difficile l'intervention en mer ; ▪ Plus d'info sur les Conventions et leurs objectifs/obligations ; ▪ La prise en compte de déversements d'hydrocarbures non persistants ; ▪ Donner l'opportunité à un expert local de présenter brièvement les composantes des ressources naturelles du littoral pour faciliter la compréhension des conférenciers du contexte local ; ▪ Organiser des exercices de groupe.
<i>Les tâches qui vous avaient été confiées en prévision de la réunion étaient-elles utiles ?</i>	Les participants répondent 'NÉANT' ou 'OUI'.
<i>La réunion a-t-elle répondu à votre attente ?</i>	<p><u>La vaste majorité des participants répond 'OUI'.</u></p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aperçu général sur le droit de la mer en matière d'indemnisation devrait aider les participants à motiver les autorités à ratifier rapidement les Conventions de l'OMI ; ▪ Les autorités ont pris conscience de la nécessité de ratifier les conventions ; ▪ Prise de connaissance du retard dans l'organisation nationale dans ce domaine ; ▪ Oui, si les recommandations sont mises en œuvre ; ▪ Les risques toxicologiques n'ont pas été bien développés ; ▪ Les aspects toxiques des dispersants et autres produits à utiliser dans la lutte doivent être détaillés. <p><u>Un participant répond 'NON', en expliquant qu'elle devait permettre d'adopter un plan national d'intervention et que contrairement à cela, qu'elle a permis aux participants de suivre un cours.</u></p>

<i>Estimez-vous que la réunion a atteint son objectif ?</i>	<u>Les participants répondent tous 'OUI'.</u>
<i>Suggestions qui permettraient d'apporter des améliorations (pour réunions analogues) ?</i>	<p>Suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter le temps des présentations et la durée de l'atelier pour une meilleure compréhension (2x) ; ▪ Besoin de l'organisation d'un séminaire à haut niveau (2x); ▪ Ajouter un film sur un sinistre par ex. l'ERIKA ; ▪ Approfondissement des sujets / augmenter la durée des réunions; ▪ Présentation de la littérature pour la suite ; ▪ Mettre à disposition des séminaristes des documents originaux avec photos et images en couleur ; ▪ Prendre contact à l'avance avec chaque institution concernée pour obtenir des suggestions concernant le programme de l'atelier ; ▪ Distribuer des documents plus clairs et lisibles ; ▪ Envoyer le programme avec les sujets qui seront abordés ; ▪ Travailler en sous-groupes sur certains sujets ; ▪ Augmenter la durée de l'atelier pour mieux discuter l'importance d'adhésion des Conventions internationales ; ▪ Recruter des experts spécialisés pour la formation ; ▪ Inclure des conférenciers locaux.
<i>L'OMI doit-il apporter une aide supplémentaire dans le domaine couvert par cette réunion ?</i>	<p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de formations / séminaires / exercices, de façon régulière (5x) ; ▪ Aide financière pour l'approvisionnement en matériels de lutte (3x); ▪ Aide (financière/experts) pour la mise en place d'un plan national (2x) ; ▪ Mise à disposition des documents sur les Conventions internationales (2x) ; ▪ Mise à disposition de la documentation nécessaire sur les thématiques développées en dehors des supports de cours ; ▪ Fournir plus d'information sur les systèmes/procédures d'indemnisation et stimuler la ratification des conventions ; ▪ Assistance pour l'élaboration des instruments juridiques ; ▪ Mettre en place un texte/système d'assistance ; ▪ Organisation des séminaires dans un pays plus expérimenté en la matière avec des équipements plus élaborés ; ▪ Aide dans tous les aspects : organisation, durée, moyens, etc. ; ▪ Organisation de simulations pratiques/exercices sur le terrain ; ▪ Prise en charge / augmentation des <i>per diems</i> des participants ; ▪ Un appui financier pour la mise en place de l'Autorité Nationale Compétente ; ▪ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'urgence national et des connaissances reçues.

Annexe 9. Photos de l'Atelier et du déploiement de matériels de lutte

Cérémonie d'ouverture de l'Atelier	
<p>Présentation par le Directeur de l'Atelier.</p>	<p>Discours de son excellence M. le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières.</p>
<p>Discours de l'expert, représentant l'OMI.</p>	<p>Intérêt des medias pour l'Atelier.</p>

Déploiement de matériels de lutte par la société SHELL Togo



Le management de SHELL coordonne de déploiement.



Les participants suivent les opérations de déploiement avec attention.



La tête d'écumage permettant la collecte des hydrocarbures de la surface de l'eau.



La pompe associée à la tête d'écumage et les accessoires pour les barrages.



Le barrage stocké dans 2 containers.



Sortie du barrage par le personnel de SHELL.

Déploiement de matériels de lutte par la société SHELL Togo (suite)	
	
<p>Le déploiement du barrage nécessite de nombreux personnels.</p>	<p>Déploiement du barrage sur l'eau par navire.</p>
	
<p>Le management du SHELL donne des explications aux représentants du gouvernement.</p>	<p>Explications techniques par le personnel opérationnel de SHELL.</p>
	
<p>Visite du Directeur Général du Port Autonome de Lomé.</p>	<p>Les participants attentifs aux explications.</p>

Photo de groupe des participants à l'Atelier



Photo de groupe des participants pendant la demie journée de déploiement de matériels (Port Autonome de Lomé, Togo, 04.07.07).

Colophon

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une mission de l'Organisation Maritime Internationale, en **Juillet 2007**.

Réf. Rapport :

R. Schallier & J.Y. Huet, 2007. Rapport de mission de l'atelier sur le plan national d'intervention d'urgence de la République du Togo. Rapport UGMM, préparé dans le cadre du Contrat OMI No. TCD/PER/F/07/C050 (Réf. TC/108-06-2000), 11 pp. + Annexes.

Rédigé par : R. Schallier, Consultant OMI – Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord, UGMM, 100 Gulledelle, B-1200 Bruxelles, Belgique.

Revue par : Jean-Yves Huet, Consultant IPIECA – OTRA.